

Budget initial 2025

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2024-083 du 1^{er} juillet 2024 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 12 décembre 2024, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 2030,1 ETPT dont 1859,3 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 170,8 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 161 993 814 € d'autorisations d'engagements dont :
 - o 116 344 638 € en personnel
 - o 37 101 938 € en fonctionnement
 - o 8 547 238 € en investissement
- 159 937 732 € de crédits de paiements dont :
 - o 116 344 638 € en personnel
 - o 38 294 080 € en fonctionnement

- o 5 299 014 € en investissement
- 152 270 272 € de prévisions de recettes
- -7 667 460 € de solde budgétaire

Article 2.

Le conseil d'administration approuve, à la majorité des suffrages exprimés, les prévisions comptables suivantes :

- 15 647 693 € de trésorerie, soit une variation de -11,4M € par rapport au compte financier 2023
- -5 077 609 € de résultat patrimonial
- -943 699 € d'insuffisance d'autofinancement
- 6 356 353 € de fonds de roulement, soit une variation de -7,2M € par rapport au compte financier 2023

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 22

Nombre de voix favorables : 14

Nombre de voix défavorables : 6

Nombre d'abstentions : 2

Fait à Lyon, le 12 décembre 2024

Le Président de l'ENS de Lyon



Emmanuel Trizac